



COMMUNE DE BEUZEVILLE-LA-GRENIER

DECISION 2025-25 DU MAIRE

Objet : TRAVAUX ELECTRICITE SUR BATIMENTS PUBLICS

Le maire de la commune de Beuzeville La Grenier

DEPARTEMENT
DE SEINE-MARITIME

Arrondissement LE HAVRE

Canton de BOLBEC

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-22.

Considérant les travaux d'installation d'une VMC sur le bâtiment,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux d'électricité sur les bâtiments publics communaux

Considérant le devis de l'entreprise « AVENEL Jérôme » pour un montant total de 1138€.

Considérant la délibération N° 2020.25.05.06 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Article 1^{er} : Accord sur le devis de l'entreprise « Jérôme AVENEL » pour un montant total de 1 138.00€.

Article 2 : La secrétaire de Mairie est chargée en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Beuzeville La Grenier,

Le 06 Novembre 2025

Le Maire
Gérard CAPOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20251106-202525-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/11/2025

Publication : 07/11/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

